

Mai 1798

Autor(en): **E.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-8187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a dit qu'il croyait qu'on fixerait bientôt les examens. Il se proposait de faire avec nous l'astronomie physique avant les examens, mais il nous a dit avant-hier que cela n'était pas possible et qu'il la renverrait à l'année prochaine. Nous l'avons prié de nous retrancher quelque chose pour les examens, mais il n'a pas voulu. Il nous a seulement dit qu'il ne chercherait pas à nous embarrasser par des questions difficiles.»

Je suis arrivé à la fin de la correspondance des fils Henchoz. Les renseignements qu'elle nous a donnés fourniront peut-être un thème aux personnes qui voudraient comparer la vie scolaire d'autrefois à celle d'aujourd'hui.

Eug. MOTTAZ.

MAI 1798

1^{er} mai. La Chambre administrative du Léman fait part au Directoire des intrigues nombreuses de Desportes dans le district de Nyon et les régions voisines. Les communes de cette partie du canton exigent l'abolition des droits féodaux.

1-2 mai. Conseil de guerre des Schwytzois à Rothenthurm. Pendant que A. Reding va prendre position à la Schindellegi, Marianus Herzog va commander la troupe qui garde l'Étzel.

2 mai. Marianus Herzog abandonne lâchement son poste ; Reding est en conséquence obligé de se retirer sur Rothenthurm où, dans l'après-midi, il repousse les Français.

— Laharpe mande à M. Glayre que la République cisalpine cherche à se relier avec la France par un nouveau passage alpin. Il s'agirait de rétablir l'ancienne route du Monte Moro, qui aboutit à Viège, et d'amener le transit commercial à Lausanne pour Pontarlier, plutôt qu'à Genève et Lyon, comme Desportes cherche à l'obtenir. Il serait essentiel aussi de faire terminer le canal d'Entre-roches pour relier le Léman avec le lac de Neuchâtel et le Rhin.

— On apprend avec beaucoup de satisfaction, à Lausanne, la nomination du citoyen Polier, juge au Tribunal suprême, à la charge de Préfet national du canton.

3 mai. Les Conseils adoptent une loi déterminant avec détail quel sera le costume des magistrats de chaque autorité nouvelle du pays.

— Rapinat annonce au Directoire helvétique qu'il vient remplacer en Suisse le commissaire Lecarlier.

— Nouveaux combats du côté d'Arth. Reding se décide à conclure avec Schauenbourg un armistice de 24 heures.

4 mai. Landsgemeinde de Rothenthurm. Après une discussion orageuse, elle se décide à reconnaître la nouvelle constitution sur la promesse de l'évacuation du pays par les Français et de l'intégrité du culte catholique.

— Les Conseils abolissent sans indemnité les droits féodaux personnels.

6 mai. Sur la demande du Préfet national, le Directoire décide que les habitants des Ormonts recevront de nouveau leurs armes.

7 mai. Trente-deux communes de La Côte demandent aux Conseils l'abolition des droits féodaux.

— On apprend à Lausanne que les Haut-Valaisans ont pris les armes contre le nouveau régime. Deux mille hommes occupent Sion. Le résident français Mangourit se retire à St-Maurice. — Le Préfet du Léman va lui-même se rendre compte des événements avec une escorte. Il charge le citoyen J.-S. Bergier du commandement des troupes vaudoises qui, jointes aux patriotes du Bas-Valais, doivent rétablir l'ordre.

9 mai. Le Directoire helvétique proteste auprès de Rapinat contre l'apposition des scellés mis sur les caisses publiques et sur celles des fondations pieuses de Lucerne.

— Bergier prend position avec ses troupes à Martigny.

10 mai. Laharpe annonce à Glayre que les actes et surtout les lettres de Mengaud ont produit à Paris un très mauvais effet.

— Un religieux de St-Maurice, le Père Sigismond, se charge d'une mission pacificatrice auprès des chefs du Haut-Valais.

— Le commissaire Rapinat remet aux autorités centrales une lettre du gouvernement français démentant que le citoyen Ochs ait perdu sa confiance.

11 mai. Il règne un mécontentement assez général dans les campagnes vaudoises. On a affiché un drapeau rouge et noir contre l'arbre de la liberté à Morges. A Orbe, il a été coupé pendant la nuit.

— Zeltner remet à Talleyrand une note demandant un allègement des charges qui pèsent sur diverses parties du peuple suisse.

12 mai. Zeltner communique à Talleyrand un tableau des abus de pouvoir et des exactions commis en Suisse par les représentants français.

— Le Directoire helvétique apprenant que les caisses publiques de Soleure doivent être enlevées demain par le commissaire Barbier, envoie un courrier au Préfet de ce canton pour qu'il appose aussitôt le sceau national sur le trésor. Cette mesure est rendue générale pour tous les cantons sur lesquels pèse la contribution française.

— Ensuite de la mission du Père Sigismond, les citoyens de Riedmatten, G. Majorat, d'Hermance, et deux autres arrivent à Martigny, avec une procuration de Joseph de Courten, pour négocier un arrangement. Ces tentatives de pacification excitent le mécontentement de Mangourit, qui cherche à les entraver et à enlever à Bergier la confiance de ses troupes.

13 mai. Le Préfet du Léman, H. Polier, annonce au Directoire qu'il y a une grande agitation dans le district de Morges en faveur de la suppression totale des droits féodaux. On sera obligé, pense-t-il, de la décréter en indemnisant les propriétaires.

14 mai. Rapinat remet au Directoire helvétique une note hautaine lui faisant observer qu'il n'est qu'une autorité administrative. En conséquence, il fait briser les scellés que le Directoire avait fait apposer sur les caisses bernoises. « Elles sont, dit-il, la propriété de la République française. »

— La pacification du Haut-Valais allait avoir lieu probablement lorsque le général Lorge est arrivé pour prendre le commandement des troupes françaises. Bergier reçoit l'ordre de se retirer et les opérations militaires vont commencer.

16 mai. Laharpe annonce à Glayre qu'il use de tous les moyens dont il peut disposer pour décider le Directoire français à mettre fin aux abus que ses représentants commettent en Suisse. Il vient de présenter une note comme simple particulier.

— Il règne un grand mécontentement dans diverses parties de la Suisse allemande. Les populations des campagnes bernoises, argoviennes, etc., se plaignent du nouvel ordre de choses. Le Directoire et les Conseils sont mécontents des généraux et des commissaires français. Tout le monde gémit sous le poids des charges militaires.

17 mai. A la suite d'un violent combat livré sur les rives de la Morges, les Français et les Vaudois pénètrent dans la ville de Sion, qui est soumise au pillage le plus affreux.

18 mai. Le général Lorges s'avance jusqu'à Louèche. Le Haut-Valais sera désarmé. Un grand nombre de soldats vaudois prennent part au pillage de quelques localités.

19 mai. Le Directoire helvétique envoie à Rapinat une protestation contre sa conduite et lui rappelle les proclamations et les promesses de la France.

22 mai. Zeltner remet au Directoire français une très longue note qui énumère en termes sévères les fautes et les exactions des commissaires et des troupes françaises en Suisse. Cette note, que Zeltner aurait voulu plus modérée, excite le mécontentement du Directoire français.

23 mai. Dans une lettre à la Chambre administrative, le général Lorges fait l'éloge de la valeur que les troupes vaudoises ont montrée devant Sion.

26 mai. Il y a deux cent-trente prisonniers valaisans au château de Chillon.

28 mai. Le passage des troupes françaises excite à Lausanne un mécontentement général. Il y a eu quelques brutalités commises par des soldats à Lausanne, à Lutry, à Lucens, etc.

30 mai. Laharpe écrit à Glayre que la réponse du Directoire helvétique à Rapinat fait beaucoup de bruit ; on la trouve digne d'un peuple brave et honnête, mais elle déplaît à quelques personnes influentes. Il conseille de refuser à la France le droit de se servir du territoire suisse pour le transport de ses troupes. « Accordons à la France, dit-il, ce qu'elle a droit d'attendre de nous... mais refusons ce qui détruirait notre indépendance, notre liberté et nos espérances de bonheur.

— Le commissaire Rapinat ordonne la levée d'une contribution de 570,000 livres sur quelques monastères (St-Gall, Wettingen, Muri, Hauterive, Engelberg, etc.).

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

L'année 1898 continue à être celle du **Centenaire**. Après les fêtes vaudoises sont venues celles qui ont rappelé d'une manière si digne et si solennelle le combat de *Neuenegg*. Les Schwytzois ont célébré avec raison le souvenir de la journée de *Rothenthurm* qui fut une des plus belles et des plus héroïques de cette époque malheureuse à plusieurs égards. Le canton du *Tessin* a célébré avec un entrain tout méridional, au commencement de mai, le centenaire de son émancipation. Il pouvait d'autant plus le faire qu'il faillit, à cette époque-là, subir le sort de la Valteline qui venait d'être réunie à la République cisalpine. Il fallut tout le dévouement et toute l'énergie des patriotes pour que le pays ne tombât pas dans le piège que lui tendait Bonaparte et ceux qui lui succédèrent.